

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
D'UNE SOCIÉTÉ
DANS LE RESSORT DU MÊME TRIBUNAL

Vous devez constituer un dossier comprenant le **formulaire M 2**, ainsi que les pièces justificatives suivantes :

Pièces justificatives pour la société :

- 1 publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la modification de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date de parution,
- 2 exemplaires mis à jour des statuts** établis sur papier libre certifiés conforme par la gérance,
- 2 photocopies des statuts mis à jour,**
- 3 exemplaires du procès verbal** (l'enregistrement auprès de la recette des impôts de la commune où est situé le siège est facultatif),
- 1 justificatif de jouissance des locaux du nouveau siège** de la société (attestation de mise à disposition du propriétaire).

Autres pièces:

- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport** de la personne déposant la formalité (déclarant ou mandataire),
- Numéro SIRET : _____
- 1 ancien extrait k bis,**
- 1 justificatif de domiciliation** du nouveau siège de la société (quittance EDF, téléphone ...);
- 40 euros en chèque** libellé à l'ordre de **l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture**
- 1 chèque de 198, 02 euros** libellé à l'ordre du **Régisseur du TGI de Fort-de-France**